

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 août 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 6 et du 9 juillet 2015 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUIN 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juin 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉPÔT DU RAPPORT FINAL CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE EN 2014

La directrice générale, Louise Boivin, fait le **dépôt du rapport final concernant l'amélioration du jardin communautaire** en 2014. Une copie du rapport est remis à chacun des élus.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2015-08-107

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gerbais Chamberland
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$46 683.48 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE DE TETRA TECH

2015-08-108

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15301009 du 07-07-2015 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$16124.10 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 20 mars au 12 juin 2015 concernant la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées selon le mandat no 2014-01. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 278-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICAT NO 254-2011

2015-08-109

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau règlement provincial, soit le "*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*" (*RPEP*) le 14 août 2014 ainsi que l'entrée en vigueur des articles 11 à 30 du dit règlement le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 du *RPEP*, les municipalités sont chargées de l'application des dispositions des chapitres III et IV, ainsi que des articles 78 et 79 du dit règlement dans la mesure où l'application de ces dispositions concerne un prélèvement d'eau ou un système de géothermie situé sur le territoire qui relève du champ de compétence de la municipalité concernée;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont nécessaires à la réglementation municipale sur les permis et certificats afin de pouvoir demander les documents nécessaires à l'analyse des demandes de permis et de s'assurer que celles-ci soient conformes au *RPEP*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a d'autres choix que de modifier sa réglementation pour tenir compte du règlement provincial et de ses obligations;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de se faire, la municipalité et les membres de son conseil s'exposent à des sanctions en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2015 par le conseiller Sylvain Paradis;

POUR CES MOTIFS, le **règlement numéro 278-2015 modifiant le règlement des permis et certificats no 254-2011** est suggéré pour adoption.

M. le maire demande le vote.

Le conseiller Sylvain Paradis: Pour
Le conseiller Gilbert Béland: Pour
La conseillère Noëlla Ouellet: Pour
Le conseiller Gervais Chamberland: Pour
La conseillère Michelle Clouâtre: Pour

Résultat: 5 "pour" 0 "contre"

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le règlement numéro 278-2015** modifiant le règlement des permis et certificats no 254-2011. La présente résolution abroge la résolution 2015-07-98.

12- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP

2015-08-110

Considérant que la MRC de La Mitis a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'un système de téléphonie IP et que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a décidé de s'y raccorder;

Considérant que la MRC a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du système (honoraires des consultants, appel d'offres, achat des ordinateurs, matériel, équipement, logiciels, installation, formation de l'administrateur, etc.);

Considérant que certaines dépenses d'opération du système de téléphonie IP (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion et entretien du système) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du système;

Considérant que les dépenses relatives au raccordement des locaux des utilisateurs du système situés dans les bureaux de la MRC, ainsi que les frais d'acquisition et d'installation des appareils téléphoniques, de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs;

Considérant que la MRC de La Mitis et la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du système et qu'il y a lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle;

En conséquence, il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc autorise le maire et la directrice générale à signer l'**entente** pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **concernant le système de téléphonie IP** intervenue entre la MRC de la Mitis et la municipalité.

13- COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée.

14- DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2015-08-111

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre**

salle communautaire et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2016, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

15- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2015-08-112

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décète les travaux de voirie suivants**, soit des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins municipaux, tel que décrit ci-dessous:

RECHARGEMENT DE GRAVIER

➤ **Rang 4-et-5 Massé (à partir de la route Massé)**

- À 0.6 km: distance de 500 mètres - 32 voyages de gravier (480 tonnes)
- À 2.6 km: distance de 150 mètres - 6 voyages de gravier (90 tonnes)

Total :650 mètres - 38 voyages (570 tonnes)

➤ **Rang 2 Massé (à partir de la route Massé)**

- À 1.8 km: distance 900 mètres - 91 voyages de gravier (1365 tonnes)

Total: 900 mètres - 91 voyages (1365 tonnes)

Rechargement total sur une distance de 1550 mètres, pour un total de 129 voyages de gravier (1935 tonnes)

16- ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 2015-07-105 (REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES PROMOTEURS DU CHEMIN DE SAINT-RÉMI

2015-08-113

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **abroge la résolution no 2015-07-105** concernant le remboursement à M. Michel Deschênes des frais d'hébergement des promoteurs du chemin de Saint-Rémi lors de la marche inaugurale le 28 juin dernier étant donné que les promoteurs ont assumé eux-mêmes leurs dépenses d'hébergement à cette occasion.

17- VARIA

A) FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

2015-08-114

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à participer à une **formation en sécurité civile offerte par Sécurité civile Landry** au coût de \$195 par personne, taxes en sus, cette formation devant avoir lieu à l'automne 2015.

B) SORTIE DE FIN DE SAISON DU CAMP DE JOUR DE SAINTE-JEANNE D'ARC

2015-08-115

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de défrayer les coûts de transport pour les jeunes du **camp de jour de Sainte-Jeanne d'Arc** lors d'une **sortie au Camp Sable Chaud à Amqui** prévue pour le 7 août 2015.

2015-08-116

C) **FABRICATION DU PRÉAU POUR LE PARC MUNICIPAL**

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un **versement initial de \$1716.91** à M. Jean-Benoît St-Laurent, représentant le tiers du montant total pour la fabrication du préau pour le parc municipal, selon la soumission no 496085 du 17 mars 2015.

19- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 21h20 et se termine à 21h34.

20- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h34.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière